

Berloz, le 5 décembre 2025

Conformément à l'article L1122-11 al. 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et à l'article 26bis, par. 5, alinéas 2 et 3 de la Loi organique des CPAS, nous avons l'honneur de vous convoquer à une réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale qui se tiendra le **16 décembre 2025 à 19h00** en la salle du Conseil, Rue Antoine Dodion 10, 4257 Berloz.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Synergies Communes/CPAS - Présentation du rapport annuel sur les synergies et économies d'échelle - Prise de connaissance
2. Présentation de la note de politique générale par la Présidente du CPAS - Prise de connaissance

Pour le Collège communal,

Le Directeur Général,

Antoine Rizzo



Le Bourgmestre,

Alain Happaerts

Pour le Conseil de l'Action Sociale,

La Directrice Générale,

Christel Mahiat



La Présidente,

Isabelle Samedi